

**7. « MÉMOIRES GRISES » :  
APPORTS D'UNE COMPARAISON DES RECOMPOSITIONS  
MÉMORIELLES DU PASSÉ COLONIAL  
EN EUROPE ET EN AFRIQUE**

Christine DESLAURIER  
(IRD, UR 102)\*  
Aurélie ROGER  
(Université des Antilles et de la Guyane, CRPLC)\*

La revue *Politique africaine* a publié en juin 2006 un dossier consacré aux mémoires coloniales et à leurs usages politiques présents en Afrique et en Europe<sup>73</sup>. La genèse de ce numéro était liée aux débats véhéments qui ont occupé pendant plusieurs mois les espaces sociaux, politiques et académiques français, autour des questions mémorielles, semble-t-il non élucidées, et qu'ont soulevés, pêle-mêle, le vote d'un article de loi sur l'enseignement du « rôle positif » de la colonisation (art. 4 de la loi du 23 février 2005<sup>74</sup>), la mobilisation de collectifs militants pour la reconnaissance des exclusions postcoloniales (« Les Indigènes de la République<sup>75</sup> ») et des « Devoirs de mémoires » des citoyens et de l'État français<sup>76</sup>, les événements qui ont touché certaines

---

\* \* Christine DESLAURIER, titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université Paris 1, est chargée de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement). Elle a publié sur l'histoire et l'évolution politique du Burundi contemporain et codirigé des ouvrages scientifiques ayant trait à la région des Grands Lacs africains.

\* Aurélie ROGER, docteur en science politique de l'Université Bordeaux 4, est Maître de conférences à l'Université des Antilles-Guyane. Ses travaux portent sur les représentations mythiques du fait colonial en Belgique et sur les recompositions mémorielles des passés coloniaux en Europe et entre Afrique et Caraïbe.

Ces co-auteurs ont dirigé un numéro spécial de *Politique africaine* consacré aux passés coloniaux recomposés entre Europe et Afrique (n° 102, juin 2006).

<sup>73</sup> La présente contribution, publiée avec l'aimable autorisation de la revue *Politique africaine*, est une version réadaptée de l'introduction (Deslaurier et Roger 2006 b) d'un dossier spécial. Le sommaire du numéro est annexé à cet article.

<sup>74</sup> Loi n° 2005-158 portant « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » parue au *Journal officiel*, n° 46, 24 février 2005.

<sup>75</sup> « Nous sommes les Indigènes de la République. Appel pour des Assises de l'anticolonialisme postcolonial », janvier 2005. Le vote de la loi du 23 février 2005 a vraisemblablement constitué un tremplin pour ce groupe, qui a rendu public son texte en janvier 2005. Relayé par la presse et par des dizaines de sites Internet, l'*Appel* reste disponible sur un grand nombre d'entre eux, voir <[www.indigenes-republique.org](http://www.indigenes-republique.org)>.

<sup>76</sup> Le collectif « Devoirs de mémoires » est né en février 2005. Son objectif est de « restaurer le passé [...] sans verser dans les visions manichéennes qui désignent les bons et les méchants », et de rappeler « à [la] société, à l'État, aux politiques, [leurs] mémoires plurielles et [leurs] devoirs de mémoires [...] ». Voir « La France, l'esclavage et la colonisation. La question noire en France », *Le Monde* 2, n° 79, 20 août 2005, et le site <<http://collectifddm.free.fr/collectif.htm>>.

banlieues en novembre 2005<sup>77</sup>, redéfinis médiatiquement comme une « fracture coloniale » (Bancel, Blanchard et Lemaire 2005) qui épuiserait l'idéal républicain. Les différents dérapages verbaux qui ont accompagné, relancé ou suivi ces polémiques (préjugés culturalistes d'Hélène Carrère d'Encausse, prises de position d'Alain Finkielkraut, provocations de la tribu Ka, etc.), ont également suscité leur lot de débats à connotation mémorielle.

Le choix de réaliser ce numéro était fondé sur un constat : les tensions mémorielles et les réflexions auxquelles elles ont pu donner lieu se révélaient articulées en France à des débats assez strictement hexagonaux. L'hypothèse d'un profit analytique de la confrontation de cette expérience nationale avec d'autres situations, similaires ou divergentes, dans d'autres espaces nationaux apparaissait pourtant séduisante. Qu'en était-il de la situation dans les autres anciennes métropoles coloniales ? Dans quelle mesure pouvait-on envisager que leur montée en puissance coïncidait ou interférait avec d'autres débats engagés dans les anciens pays colonisés, en Afrique particulièrement ? La démarche comparative, avec une diversification des angles d'approches sur les traitements publics de l'histoire coloniale et les productions mémorielles, populaires ou officielles, relatives au « temps des colonies », en Afrique et en Europe, nous semblait permettre d'apporter sinon une réponse, du moins des pistes de réflexion sur les modes et les sens des « retours en mémoire » français ou plus largement francophones.

En tant que coordinatrices du numéro spécial, nous avons souhaité revenir ici sur le choix méthodologique d'une approche comparative de l'objet « mémoire coloniale » et en souligner les principaux apports. Ceux-ci sont essentiels selon nous, et peuvent se rapporter à deux ordres. Le questionnement des développements mémoriels à l'œuvre dans les autres espaces nationaux, en premier lieu, pourrait bien constituer l'un de ces « détours » qui permettent de mieux voir, en empruntant des chemins extérieurs, ce qui nous est proche (Balandier 1985). Une analyse du cas français nous semble en ce sens gagner en raffinement à ce passage par la comparaison. Mais la nécessité d'une mise en place de regards croisés sur les mémoires contemporaines du fait colonial apparaît en second lieu d'autant plus impérieuse que celles-ci ne constituent en aucun cas des objets clos ; elles donnent lieu de manière patente à des phénomènes d'interactions mémorielles qu'une approche trop étroitement franco-centrée empêche de prendre en compte. On cherchera donc ici à illustrer ce double aspect fructueux d'une approche comparée des mémoires coloniales. Ce faisant, il ne s'agira pas d'aboutir à quelque conclusion définitive sur le cas français, mais bien plutôt d'ébaucher certaines pistes de réflexion qui mériteraient d'être suivies pour renouveler son approche.

Un rapide préalable méthodologique s'impose avant d'entrer dans le vif du sujet, sur la manière particulière dont on a circonscrit ici l'objet mémoriel. Notre approche de la notion de mémoire avait pour objectif

d'appréhender les implications politiques des phénomènes mémoriels relatifs au fait colonial en Afrique et en Europe. Mais on voulait aller au-delà de l'examen des « usages politiques » de la mémoire, au sens le plus instrumental du terme, et s'intéresser de manière large aux dynamiques multiples par lesquelles des représentations du passé colonial sont produites et en viennent à faire sens au niveau politique, y compris – ou surtout ? – quand ces productions ne sont pas étatiques, ni forcément stratégiques et conscientes<sup>78</sup>. Nous avons donc voulu considérer l'état d'une mémoire collective du fait colonial, entendue comme la mémoire nationale unifiée d'un pays, mais aussi les différents niveaux auxquels se font jour *des* mémoires collectives, à l'intérieur même de la communauté nationale et au-delà, à l'échelle internationale. Mémoires nationale et transnationale, locale et familiale, professionnelle et associative, etc. sont continuellement en interaction, et ce sont les mécanismes mêmes de ces interférences que nous voulions interroger.

### **Le détour mémoriel : comparer les conjonctures mémorielles nationales**

Non seulement les analyses de la question de la mémoire du fait colonial ont tendance en France à se focaliser exclusivement sur le cas national<sup>79</sup>, mais encore le postulat de son irréductible spécificité tend à être répandu (Bancel, Blanchard et Lemaire 2005 : 14)<sup>80</sup>. Seule une confrontation aux expériences étrangères, rarement existante, semblerait pourtant autoriser à établir ce trait distinctif. Or, l'observation d'autres cas nationaux montre que la société française n'a pas le monopole de l'amnésie coloniale ou des conflits de mémoire, pas plus que son républicanisme ne suffit à résoudre l'équation des passés coloniaux douloureux et des sélectivités mémorielles qui les portent – ou non – dans le présent. Un détour par d'autres expériences nationales de recompositions mémorielles du fait colonial, étendu aux anciennes métropoles comme aux anciennes colonies, permet alors d'interroger avec davantage d'acuité et de pertinence les ressorts des phénomènes mémoriels à l'œuvre dans l'espace social français. Si des singularités nationales se font jour de ce point de vue, certaines formes de congruence sont aussi manifestes et éclairantes pour comprendre le cas français, tant du point de vue des blocages mémoriels que des phénomènes de résurgence qui sont à l'œuvre.

<sup>78</sup> Il s'agit donc de réintroduire les questions posées par la sociologie de la mémoire sur l'aspect social et le caractère dynamique du phénomène, comme le prône M.-C. Lavabre (2000 : 54, 2001 : 236, 240).

<sup>79</sup> Pour une analyse partant du même type d'insatisfaction (bien que centrée sur une optique un peu différente de la nôtre et portant sur la question des « héritages » actuels de la période coloniale), voir Weil et Dufoux (2005).

<sup>80</sup> Selon ces auteurs, la « seule situation comparable [à celle de la France] peut être trouvée au Japon – et, à un moindre niveau, dans le « royaume de Belgique » [...] ». Voir aussi Blanchard (2005).

<sup>77</sup> Pour un premier retour sociologique sur ces événements, voir Le Goaziou et Mucchielli (2006) : 'Initiative pour un autre monde', *Le soulèvement des banlieues populaires*, décembre 2005, <[www.reseau-ipam.org](http://www.reseau-ipam.org)>.

### *Déterminants comparés des phénomènes de blocages mémoriels à l'égard du fait colonial*

Le « détour » par les expériences étrangères de remémoration du passé colonial s'avère d'autant plus utile pour étudier le cas français qu'il permet d'élargir la réflexion au-delà du double champ de l'amnésie coloniale et de son explication par les contradictions de l'idéologie républicaine qui a eu tendance à épuiser en France le débat sur le sujet<sup>81</sup>. La confrontation avec d'autres exemples nationaux permet d'une part de mettre en évidence des dynamiques d'oubli bien plus complexes et d'autre part de montrer que le silence étatique n'est pas la seule aune à laquelle il convient de mesurer la vigueur mémorielle.

Nombre de réflexions sur la mémoire du temps colonial en France mettent en évidence l'oubli ou l'occultation de ce passé<sup>82</sup>. Leur implicite est celui d'une mémoire collective entendue dans l'acception particulière de son récit national<sup>83</sup>, et c'est ainsi le silence de l'État qui se trouve dévoilé pour être, le plus souvent, dénoncé. Ici encore il serait réducteur de penser cette question d'une manière uniquement franco-centrée. L'absence flagrante de politiques volontaristes de la mémoire, voire même de développement discursif public sur les phases douloureuses de la colonisation, est loin en effet d'être l'apanage de la France, pas plus d'ailleurs qu'elle n'est celui des anciennes métropoles coloniales. Les zones obscures semblent au contraire être le lot commun des mémoires coloniales, qu'on peut dire grises justement pour les parts d'ombre qu'elles recèlent toujours plus ou moins. Il y a quelques années, Benjamin Stora s'est ainsi attaché à envisager les mécanismes parallèles d'un double effacement public : celui de la guerre coloniale algérienne en France, auquel répond comme en miroir, en Algérie, celui de pans entiers de la guerre de libération, par ailleurs ardemment commémorée, et de ses excès internes (Stora 1991).

De fait, on peut noter que le refoulement de l'achèvement de la colonisation se retrouve aussi dans bien des espaces publics de l'Afrique subsaharienne, particulièrement là où l'accession à l'indépendance a été marquée par les violences et la brutalité politiques. Les cas du Togo – où la figure de Sylvanus Olympio a été enfouie, après son assassinat, pour fonder l'image mythique du président Gnassingbé Eyadéma – ou encore celui du Cameroun abordé brièvement dans notre dossier par Achille Mbembe (2006) – où l'historiographie du nationalisme bute notamment sur le traitement officiel de la mémoire du combat de l'Union des peuples du Cameroun (UPC) et de son leader longtemps laissé sans sépulture, Ruben Um Nyobe –, sont exemplaires à cet égard (Toulabor 1986, en particulier chapitre 1; Mbembe 1986). On se rend

<sup>81</sup> Voir notamment Bancel et Blanchard (2005), ainsi que l'ensemble de la production scientifique de ce groupe d'éditeurs.

<sup>82</sup> Voir par exemple B. Stora (1991); dossier « Le trou de mémoire colonial » (2005); Bancel, Blanchard et Lemaire (2001); Maschino (2001); Bancel et Blanchard (2005); Nora (1984); et Mbembe (2006).

<sup>83</sup> Notons que cette définition largement répandue est au fondement du projet éditorial de P. Nora (1984).

compte au vu de ces dynamiques locales et nationales diversifiées qu'envisager les mécanismes d'occultation français sous l'angle unique des contradictions entre fait colonial et valeurs républicaines apparaît certainement appauvrissant et prive l'analyse d'une confrontation fort riche avec ces expériences d'oubli multiformes.

Mais porter le regard vers l'extérieur permet aussi d'interroger de manière plus nuancée la question de l'occultation de la période coloniale dans la mémoire collective. En interrogeant des espaces de débat étrangers, le chercheur, arpétant des terres moins connues, est poussé à prêter attention à l'ensemble des phénomènes qui se présentent à lui, dont la pertinence pour son analyse n'est pas *a priori* éprouvée, alors que son regard a au contraire tendance à se faire plus sélectif lorsqu'il aborde son environnement proche. C'est ainsi que des travaux français sur la mémoire du fait colonial en France seront souvent enclins à en souligner les défaillances, au motif qu'il existe des lacunes dans le traitement étatique de la période, tandis qu'une réflexion française sur l'état du phénomène à l'étranger sera peut-être portée de manière plus naturelle à envisager toutes les déclinaisons possibles de la problématique mémorielle et à mettre au jour l'existence de dynamiques plus informelles – manifestant à un autre niveau ce qui n'en est pas moins une véritable vitalité de la mémoire du passé colonial, et peut aboutir au final à une transformation du récit national.

Le dossier de *Politique africaine* comprend par exemple une analyse de Vincent Bertout qui montre bien comment, au sein de la mémoire nationale de la Namibie indépendante, la mise à l'écart du génocide herero perpétué par le colonisateur allemand au profit d'une focalisation sur la lutte contre le colonisateur sud-africain n'a pas empêché la survivance d'associations et de mobilisations mémorielles qui, malgré tout, ont fini par imposer l'enjeu génocidaire dans le récit national (Bertout 2006). La découverte de tels mécanismes, initialement plus sous-jacents, incite à s'interroger sur l'existence de phénomènes semblables dans le cas français, en marge de la supposée amnésie coloniale. On se rend compte en réalité que l'État ne préside pas seul aux errements ou aux recouvrements de la mémoire dite collective. Les injonctions qui lui sont aujourd'hui adressées à mettre un terme à certaines amnésies constituent d'ailleurs la preuve que bien des dynamiques mémorielles lui échappent. Elles témoignent de ce que la mémoire coloniale ne se résume pas à son seul récit national. À l'ombre des politiques mémorielles nationales, cérémonielles, éditoriales, monumentales ou législatives, s'épanouissent vaillent que vaillent, dans les familles, les associations, les forums de discussion ou les quartiers, des mémoires vives du fait colonial dont il conviendrait encore de ne pas oublier d'interroger les mécanismes de structuration, autour de préoccupations propres et partiellement indépendantes.

Évidemment, il ne s'agit pas de déceler à tout prix la mémoire là où elle peut effectivement être absente. Mais, à rebours, il convient d'envisager que lorsque l'oubli se fait total dans un espace national, tant au niveau de l'État que des groupes plus restreints qui le composent, c'est que les logiques de la

remémoration ne s'y trouvent pas réunies (ainsi que l'aborde Achille Mbembe, déjà évoqué, à propos du Cameroun). Ceci mérite d'être élucidé de manière spécifique et non sur le ton machinal de la stigmatisation.

Quoi qu'il en soit, plus que pour ses blocages mémoriels, la conjoncture récente pose surtout question parce qu'il existe un regain de visibilité du colonial dans l'espace public de nombreux pays, en Europe comme en Afrique. Là encore, le regard comparatif s'avère fécond pour questionner ce mouvement conjoint.

### *Déterminants comparés d'une résurgence mémorielle du fait colonial en Europe et en Afrique*

Du point de vue du débat mémoriel sur le passé colonial, la situation des autres anciennes métropoles est somme toute assez peu connue en France. Le cas de la Belgique a été quelque peu médiatisé et avait déjà donné lieu à une analyse dans la revue *Politique africaine* en 2005 (Chrétien 2005). La situation de l'Allemagne a par ailleurs été explorée dans le numéro que nous avons dirigé (Kössler 2006). En l'état, ce type de confrontation permet déjà de constater que des facteurs nationaux apparaissent déterminants dans la structuration des débats, mais sans pour autant épuiser leur explication, qui ressortit aussi bien à l'existence de déterminants communs à chacune des ex-métropoles, voire aux anciennes colonies.

La Belgique, de manière évidente, a vu au cours des dernières années se mettre en place une résurgence multiforme de la question du passé colonial (commission d'enquête parlementaire sur les circonstances de l'assassinat de Patrice Lumumba, débat sur la question du « caoutchouc rouge » sous Léopold II<sup>84</sup>, réalisation à Tervuren d'une grande exposition sur l'histoire de la période coloniale<sup>85</sup>, préalable à une rénovation de cet ancien musée colonial, etc.). Un intérêt pour les circonstances politiques de ce foisonnement d'initiatives et de controverses permet de l'interpréter dans une conjoncture très proprement nationale. Une nouvelle coalition gouvernementale (libérale, socialiste, écologiste) a été portée au pouvoir par les élections de juin 1999, mettant fin à plusieurs décennies d'hégémonie sociale-chrétienne. Ce changement semble avoir été la source d'initiatives mémorielles concernant les épisodes historiques les plus variés (Rosoux 2002). En ce qui concerne plus précisément l'épisode colonial, on notera que Louis Michel, nouveau ministre des Affaires étrangères dans ce contexte, avait par ailleurs proclamé la mise en place d'une nouvelle politique africaine de la Belgique, visant à mettre fin à une période de

distanciation diplomatique à l'égard du Congo. Analysant la mise en place de la commission Lumumba, Gauthier de Villers a montré que sa mise en œuvre s'était trouvée facilitée à la fois par la nouvelle impulsion donnée à la politique africaine par Louis Michel, qui, du fait des troubles incessants agitant le Congo, se trouvait en quelque sorte cantonnée à l'espace belge et au champ des actes symboliques, et par la possibilité pour la nouvelle coalition de se démarquer d'avec la famille sociale-chrétienne, qui était précisément au pouvoir lors de l'assassinat de Lumumba (de Villers 2004). Et qui se trouve également, précisons-le pour la perspective qui est la nôtre, avoir fourni la grande majorité des ministres des Colonies belges, ce qui ouvrirait, si l'on prolonge cette réflexion, la possibilité d'une interrogation critique générale de la période coloniale.

Des déterminants nationaux apparaissent tout autant à l'œuvre dans le cas du débat sur la période coloniale dans l'Allemagne contemporaine. La lecture de l'analyse offerte par Reinhart Kössler dans notre revue met ainsi en évidence une focalisation de la récente controverse nationale sur le sujet du génocide herero en Namibie, qui n'épuise en rien la question du passé colonial du pays, mais entre immédiatement en résonance avec les interrogations mémorielles allemandes sur l'Holocauste. Louée pour son attitude exemplaire en matière de « travail » de la mémoire nationale, l'Allemagne verrait ainsi le débat sur sa période coloniale plutôt appauvri et s'épargnerait de la sorte une introspection plus poussée<sup>86</sup>.

Si ces études de cas nationaux permettent bien de mettre en évidence l'existence de conjonctures singulières à l'œuvre dans la structuration des controverses mémorielles – qu'elles soient liées à des configurations politiques ponctuelles ou à des modes de constructions spécifiques de la culture mémorielle nationale –, l'émergence conjointe de discussions sur la période coloniale dans divers espaces permet aussi d'interroger l'existence de facteurs d'explication communs. Des phénomènes relevant d'un même ordre ne seraient-ils pas à l'œuvre dans chacun des espaces nationaux considérés ? Un certain nombre d'hypothèses peuvent être posées à ce sujet, qui mériteraient d'être explorées plus avant.

L'articulation des dynamiques mémorielles à la problématique identitaire est connue. Ainsi, concernant les anciennes métropoles coloniales, il est loisible d'envisager ces mouvements concomitants comme liés, pour partie au moins, à la construction européenne et aux questionnements sur l'identité du continent et des États-nations qu'elle génère, engageant de nouveaux types de rapport à l'histoire qui attisent les discussions<sup>87</sup>. Mais la temporalité particulière de cette irruption mémorielle pousse surtout à considérer le déterminant générationnel comme forme d'explication de cette nouvelle visibilité et centralité de la problématique coloniale en divers espaces nationaux. La prise en compte de cet aspect est d'autant plus intéressante

<sup>84</sup> Objet d'une controverse belgo-britannique importante au début du 20<sup>e</sup> siècle, la brutalité de l'exploitation économique du Congo sous Léopold II a alimenté une nouvelle et vive polémique après la parution en français d'un livre très médiatisé, A. Hochschild (1998), *Les Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*. Plus récemment la diffusion sur les chaînes télévisées belges du documentaire britannique de P. Bate, *Le Roi blanc, le caoutchouc rouge, la mort noire*, Londres, BBC, ZDF/Arte, RTBF, 2004, a relancé la controverse (Braeckman 2004).

<sup>85</sup> « Mémoire du Congo. Le temps colonial », du 4 février au 6 octobre 2005 au Musée Royal de l'Afrique centrale à Tervuren.

<sup>86</sup> Voir pour plus de détails R. Kössler (2006).

<sup>87</sup> Pour une perspective récente sur les ajustements mémoriels dans l'Europe élargie, voir Mink et Neumayer (2007).

qu'elle permet de relier les phénomènes mémoriels à l'œuvre dans les anciennes métropoles à ceux qui peuvent apparaître dans certaines anciennes colonies. La coupure dans la transmission des expériences vécues pourrait expliquer l'irruption conjoncturelle des demandes de mémoire dans l'ensemble des sociétés postcoloniales, comme dans une sorte de frénésie liée au « tant qu'il est encore temps » – marquée par exemple par la multiplication des recueils de souvenirs d'anciens coloniaux et d'anciens colonisés. L'arrivée à l'âge adulte de générations n'ayant pas vécu la période coloniale explique une demande d'interrogation sur ce passé jugé par trop laissé dans l'ombre, phénomène dont J.-P. Chrétien a montré qu'il n'est pas sans rappeler, d'une certaine manière, l'irruption d'une demande d'explications dans la jeunesse allemande des années 1980 à l'égard de ce qui s'était passé dans le pays quelques décennies plus tôt (Chrétien 2005 : 142).

Du côté de l'Afrique, on peut voir dans la volonté de reprendre possession du passé, manifestée par les nouvelles générations, le signe qu'un stigmate colonial est en train de se refermer : les descendants de colonisés se saisiraient ainsi d'une mémoire dont leurs parents, dépossédés par la domination coloniale de leur rapport propre au passé, à l'histoire, aux ancêtres et aux morts, ne seraient pas parvenus à être porteurs. Ce phénomène pourrait du reste expliquer pour partie aussi l'irruption actuelle de certaines revendications mémorielles en France, portées par des jeunes Français désireux de prendre la parole au nom de leurs aînés anciennement colonisés, au travers de discours souvent bien plus radicaux que les récits de vie de ces derniers.

On le voit, le détour par l'observation de phénomènes mémoriels extranationaux fait gagner en nuances le mode d'appréhension des phénomènes mémoriels à l'œuvre dans le propre espace national du chercheur, et spécifiquement en France. Mais en réalité, envisager la mémoire du fait colonial en s'affranchissant des frontières nationales est plus qu'une expérience bénéfique : c'est la seule manière de cerner les mécanismes mémoriels à leur échelle véritable : celle de leurs interférences évidentes entre espaces nationaux et de l'émergence sensible de phénomènes de « mondialisation » des mémoires.

### **Les interférences mémorielles : comparer pour comprendre l'ensemble des ressorts du cas français**

Les contentieux mémoriels sur les périodes de domination coloniale ou militaire, parfois très vifs, sont donc loin d'être l'apanage de la France. Mais au-delà même, les « cultures » des débats mémoriels paraissent aujourd'hui moins strictement nationales que mondiales. Peu d'exemples existent de controverses sur les passés de domination ou de frustration se suffisant à elles-mêmes et ne tirant pas argument de débats parallèles ou de jurisprudences extérieures qui les feraient évoluer. Ces allers-retours entre diverses sphères d'expression des demandes de mémoire ont lieu à différentes échelles, au plus proche par exemple quand il s'agit de s'emparer dans une ancienne colonie des problèmes posés par la gestion du passé dans l'ex métropole (ou dans une

colonie voisine), comme au plus lointain, quand on assiste au partage transcontinental de références et de symboles mémoriels dont le statut, plus strictement local ou national à l'origine, a ensuite évolué au gré des conjonctures politiques internationales. En fait, les controverses publiques ne délaissent ni l'une ni l'autre de ces échelles ; au contraire elles se construisent par des mécanismes d'agrégation et d'amalgame multidimensionnels, sans hiérarchiser les forces qui peuvent consolider leur orientation. Du moment que le passé peut nourrir le présent, peu importe si le premier n'est pas commun, le second s'en accommodera très bien.

### ***Le jeu de la coïncidence et du ricochet***

La démarche comparative présente l'indéniable avantage de mettre au jour des phénomènes de diffusion et de contagion qui fournissent une explication supplémentaire à l'émergence concomitante de la question coloniale sur diverses scènes nationales. Les mémoires grises de la colonisation naissent en effet pour partie du croisement des charges mémorielles dans l'espace postcolonial qui réunit Europe et Afrique. Elles sont le fruit d'un mélange à doses variables qui jamais n'est simple juxtaposition de mémoires « blanches » et de mémoires « noires », pas plus que l'histoire coloniale ne peut être écrite à l'aune de ses aspects « positifs » ou « négatifs ».

Les espaces de controverse ne sont pas cloisonnés. On sait ainsi que le débat sur le passé colonial s'est développé en Belgique à la faveur des polémiques provoquées par des publications et des événements qui n'étaient pas toujours nationaux. En préalable aux prises en charge officielles du passé colonial déjà évoquées, le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 et la mise en avant de la responsabilité coloniale dans l'ethnisation de la société rwandaise ont par exemple conduit les sénateurs belges à réunir en 1997-1998 une commission d'enquête sur les implications de leur pays dans le drame rwandais. En fait, depuis une dizaine d'années, c'est un va-et-vient de discussions entre le plat pays et ses anciens domaines de souveraineté en Afrique qui a fait avancer la cause des mémoires en Belgique. Réciproquement, en Afrique centrale ou dans la région des Grands Lacs, même si une autre histoire de violences accapare pour l'instant les esprits, les manifestations de l'activisme mémoriel belge ne sont pas non plus sans conséquences. Par exemple, en 2002, une pétition émanant d'un groupe de « patriotes » burundais a été transmise au gouvernement belge pour la création d'une commission d'enquête sur le meurtre de Louis Rwagasore, « héros national » de l'indépendance burundaise<sup>88</sup>. Ses auteurs, qui revendiquaient « le droit légitime et le devoir sacré » de demander cette enquête et des réparations, liaient

<sup>88</sup> Groupe d'initiative des patriotes, « 40<sup>e</sup> anniversaire de "Prince Louis Rwagasore" l'Indépendance du Burundi [sic]. Pétition », Bujumbura, 1<sup>er</sup> juillet 2002. Signée par de vieux activistes de la décolonisation, cette demande porte sur le contentieux de mémoire le plus sérieux entre la Belgique et le Burundi. La plupart des Burundais restent en effet persuadés que le meurtre de Louis Rwagasore, en octobre 1961, est l'œuvre des colonisateurs belges. Rwagasore est l'une des rares figures historiques qui fait consensus dans le pays aujourd'hui.

directement leur requête à l'entreprise à peine aboutie de la commission Lumumba. Dans l'ancien Congo belge aussi s'est jouée ces derniers mois une nouvelle partition des mémoires dont l'orchestration transcontinentale a sonné la charge de la normalisation diplomatique et économique entre la RDC et la Belgique, le tocsin des politiques mémorielles mobutistes a dans le même temps signalé des résistances populaires à ces volontés étatiques. Ainsi le président Joseph Kabila a prononcé le 14 février 2004, devant le Sénat belge, un discours remarqué dans lequel il approuvait une vision irénique de la période léopoldienne<sup>89</sup>. Un an plus tard, quelques jours à peine avant l'ouverture en Belgique de l'exposition sur la « Mémoire du Congo » proposant « un nouveau regard sur le passé colonial où [devaient se retrouver] à la fois les acteurs africains et européens<sup>90</sup> », l'installation de la statue équestre du roi Léopold II au centre de Kinshasa a confirmé cette optique inédite. Pourtant, rebuté au tournant des années 1970, à l'époque de « l'authenticité zairoise » décrétée par Mobutu, ce bronze massif qui a réapparu dans le cadre d'une « décision de réhabiliter tous les monuments du patrimoine congolais [dont] les statues coloniales font partie<sup>91</sup> » ne semble pas avoir eu l'heur de plaire à Kinshasa : un jour à peine après son érection, Léopold II a rejoint le cimetière des bustes et des colosses coloniaux<sup>92</sup>.

La controverse française est, elle aussi, renforcée par des interactions avec les questionnements africains, et dans ce jeu de ricochets, c'est l'Algérie que la France rencontre le plus souvent. Romain Bertrand rappelle dans sa contribution à notre numéro ce que le vote de la loi du 23 février 2005 a dû à l'électoratisme de députés arrimant leur position à celle d'associations proches des courants nostalgiques de l'Algérie française, et comment le président algérien Abdelaziz Bouteflika a réagi à ce texte en multipliant les dénonciations des crimes commis par la France (Bertrand 2006). Au plan diplomatique, le résultat le plus immédiat de cette brouille a été la suspension de la signature, prévue pour la fin 2005, d'un « traité d'amitié » entre la France et l'Algérie. Surtout, ces échanges difficiles ont ravivé périodiquement les tensions mémorielles de part et d'autre du bassin méditerranéen. On pourrait souligner le caractère tardif des premières réactions officielles algériennes et leurs probables contingences intérieures, quand l'on sait le président Bouteflika engagé dans une politique de « cohésion » et d'« unité » nationales, et prenant toute la mesure du levier de pression dont il dispose grâce aux nouvelles relations diplomatiques engagées avec les États-Unis<sup>93</sup>. Mais on observe

surtout que chacune des « échappées » verbales qui ont rythmé à cette période la relation franco-algérienne a donné une nouvelle occasion de relance à la « crise mémorielle » dans les deux pays.

On peut trouver ce genre de collisions ou de perméabilité des mémoires servant des effets politiques très concrets dans d'autres situations analysées au fil de notre dossier. Ainsi Marie-Emmanuelle Pommerolle souligne que le soutien des autorités kényanes aux revendications formulées à l'encontre de l'État britannique au nom des vétérans mau-Mau est venu apporter, en 2005, comme un providentiel regain de légitimité au gouvernement d'alternance en place à Nairobi depuis la fin 2002, alors en proie à l'essoufflement et aux dissensions internes (Pommerolle 2006)<sup>94</sup>. Dans un autre ordre d'idées, la réflexion de Vincent Bertout sur la Namibie incite à prendre en compte des facteurs moins conjoncturels. Il montre que les demandes de réparations financières formulées à l'égard de l'Allemagne au sujet du génocide des Herero n'émergent pas tant d'un moment favorable du débat allemand que d'un usage politique de la mémoire du génocide en Namibie : l'enjeu structure en fait la vie politique namibienne depuis la période de la colonisation sud-africaine. En dernière instance, cet exemple du génocide herero permet d'aborder un autre intérêt encore du regard comparatif sur les phénomènes mémoriels : il autorise l'analyse de la constitution, aujourd'hui patente, de véritables *épistémés* mondiales de la mémoire.

### *Le jeu de la mondialisation des mémoires*

Dans le monde globalisé que la postmodernité nous avait pourtant dit libéré des repères identitaires anciens, les discours de la mémoire et les politiques qui leur sont attachées se sont en vérité largement développés. Les « politiques de la mémoire », celles « du pardon » ou au contraire celles « de l'oubli » appellent aujourd'hui l'attention de nombreux auteurs<sup>95</sup>, témoins d'un mouvement de fond qui paraît emporter l'ensemble des sociétés contemporaines dans une commune passion des commémorations, des remémorations et des retours sur soi. En fait, nulle part le passé n'a dit son dernier mot et la mémoire, son éminence grise en quelque sorte, converse avec

---

déclarer leur ire. Soit en juin 2005, quelques jours à peine après l'arrivée au Quai d'Orsay de Philippe Douste-Blazy dont la nomination n'était pas un signe favorable pour l'évolution du débat mémoriel. Ce dernier, proche des harkis, est en effet à l'origine d'une précédente proposition de loi en 2003, non adoptée, dont la teneur était identique à celle de 2005, voire plus glorificatrice encore. Voir « Harkis : se souvenir pour réparer », *Le Figaro*, 26 septembre 2003. Aux élections régionales de 2004, sa liste était la seule sur laquelle figurait en position éligible un harki, *Sud-Ouest*, 15 février 2004.

<sup>94</sup> Alors que le président Kibaki vient d'être réélu à la tête du pays en janvier 2008, dans des élections contestées et entourées de graves violences, il serait intéressant de poursuivre la réflexion sur les usages politiques de la mémoire du mouvement Mau Mau dans ce nouveau contexte.

<sup>95</sup> Pour se limiter aux références en français : Létourneau et Jewsiewicki (2003); Lefranc (2002); Abel (1998); Lyotard (1988).

<sup>89</sup> « L'histoire [de la RDC], c'est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve du roi Léopold II de bâtir, au centre de l'Afrique, un État. Nous voulons, à cet instant précis, rendre hommage à la mémoire de tous ces pionniers. », <[www.arib.info/KABILA100204.htm](http://www.arib.info/KABILA100204.htm)>.

<sup>90</sup> Site du Mrac, <[www.africamuseum.be/museum/temporary/pastexhib](http://www.africamuseum.be/museum/temporary/pastexhib)>.

<sup>91</sup> Déclaration du ministre de la Culture, Christophe Muzungu, citée dans *Le Figaro*, 4 février 2005.

<sup>92</sup> Voir « Leopold reigns for a day in Kinshasa », *The Guardian*, 4 février 2005.

<sup>93</sup> Si la presse algérienne a tôt réagi à la loi du 23 février 2005, le Front de libération nationale (FLN) au pouvoir et le président Bouteflika ont pour leur part attendu plusieurs mois pour

lui sous tous les cieux dans une langue plutôt universelle. Cette langue de la mémoire marque peu ou prou l'existence de conceptions partagées du monde et de son histoire, par delà les frontières des États et des communautés humaines constituées. Elle possède son propre vocabulaire et ses expressions idiomatiques, de la « réconciliation » à la « dette » en passant par la « repentance » et la « réparation » ; sa ponctuation, faite d'événements, de dates et de symboles historiques communs ; sa grammaire, avec les dispositifs institutionnels ou plus informels mis en œuvre de manière répétée pour signifier le souvenir ; et bien des registres, entre nostalgie et révisonisme, souffrance et victimisation. En Afrique et en Europe, le dialogue sur le passé colonial ne se limite pas au huis clos des relations entre ex-colonisés et ex-colonisateurs ou entre anticolonialistes et nostalgiques de l'occupation coloniale, il emprunte aussi à cette langue universelle des motifs et des arguments, qu'une analyse exclusivement fondée sur le cas français ne permet pas d'envisager.

La transformation des moyens de communication modernes a intensifié les flux d'information et, en facilitant leur diffraction transnationale (avec ou sans déformation), elle a aussi facilité leur captation nationale. C'est ainsi que, de lieu en lieu, on peut assister à l'utilisation commune de documents, de témoignages, de « preuves » historiques (parfois travesties), enrôlés par la mémoire pour répondre aux préoccupations contemporaines des groupes et des individus qu'elle concerne. On pense par exemple au cas du faux discours de Léopold II, qui circule depuis plusieurs décennies à travers de nombreux pays africains pour servir une relecture de la collusion entre missionnaires chrétiens et colonisateurs, au moment où des Églises recrutent au nom de leur « africanité » (Ngalamulume 2006). Ce texte connaît ces dernières années une diffusion particulièrement large et diversifiée grâce aux forums sur Internet. On assiste ainsi à des tentatives d'« ingénierie de la mémoire » qui se développent sur des échelles transnationales et attestent du développement vigoureux d'un « marché » mondial de la mémoire.

La constitution d'un ensemble de connaissances et de récits sur l'histoire d'un monde dont les frontières ne sont plus nationales, régionales, ethniques ou familiales, mais universelles, ne peut être mise de côté pour comprendre les ressorts des controverses mémorielles qui agitent les différents espaces nationaux. Les contributions réunies dans le dossier que nous avons publié sur les cas allemand et français montrent l'enchâssement des logiques internes de réactualisation du débat mémoriel dans le plus vaste mouvement des revendications pour la reconnaissance et la réparation des préjudices historiques causés par l'exploitation esclavagiste et la domination coloniale (voire postcoloniale) aux Antilles et en Afrique, mouvement lui-même aligné sur la constellation des « diplomates de la repentance » et des « politiques de pardon » qui englobe d'autres objets mémoriels encore dans la galaxie des relations internationales. Ces références en partage dans les sociétés contemporaines peuvent être des dates ou des lieux symboliques de l'histoire des relations entre les hommes, des figures historiques, des expressions

récurrentes (« plus jamais ça »), ou des phénomènes plus généraux, qui tous contribuent à la naissance d'une économie commune de la mémoire. Mais parmi ceux-ci la Shoah constitue certainement l'événement majeur autour duquel s'est formé, au tournant des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles le socle d'une mémoire mondiale des traumatismes collectifs.

D'abord la question de la Shoah a progressivement élargi les problématiques mémorielles à l'ensemble des holocaustes et crimes de masse perpétrés sur des populations vulnérables par des États constitués (Traverso 2005: 15; Bensoussan 2003). En Allemagne, Auschwitz est devenu la grille de lecture à travers laquelle sont envisagées toutes les commémorations officielles, y compris celles ayant trait au processus d'extermination des Herero au début du 20<sup>e</sup> siècle (Kössler 2006). En Belgique, on a vu comment la question du génocide au Rwanda avait enclenché un important processus de remise en question de l'action coloniale métropolitaine. Mais ailleurs encore, la question de la traite négrière et de l'esclavage, considérés depuis peu par la loi française comme des « crimes contre l'humanité », est devenue un levier de pensée et de pression qui englobe, par extension, le phénomène colonial lui-même – cette domination des Européens qui a dépossédé l'Afrique de ses possibles politiques. Ensuite la reconnaissance des victimes du crime total qu'a été la Shoah a entraîné les demandes de reconnaissance d'autres victimes ayant subi elles aussi des violences massives ou la brutalité des États, et un cycle de récriminations s'est enclenché dans lequel la compétition est rude et a des effets pervers. Les phénomènes de « concurrence victimaire » et les dérives du « palmarès de la souffrance » (Chaumont 1997) se sont généralisés, et l'on en retrouve en filigrane plusieurs déclinaisons coloniales dans les articles de ce dossier, qui montrent que l'idée de « juste mémoire » placée au cœur de la réflexion philosophique de Paul Ricoeur n'est pas si aisée à établir (Ricoeur 2000).

Parmi les solutions retenues pour tenter de répondre à ces questionnements sur le passé, celle de la mise en procès des responsabilités coloniales paraît aujourd'hui privilégiée. V. Bertout et M.-E. Pommerolle en donnent dans le dossier que nous avons dirigé des exemples frappants, en analysant les modalités de la judiciarisation de la mémoire coloniale en Namibie et au Kenya. Mais comme « la faute constitue l'occasion du pardon » (Ricoeur 2000 : 593), l'apaisement des tensions mémorielles semble aussi, et de plus en plus, devoir passer par des actes de contrition publics que réclament les victimes pour réhabiliter leur avenir. Ainsi, en Afrique du Sud, la commission Vérité et Réconciliation a voulu remettre à zéro les compteurs de la violence de l'apartheid, comme nous le rappelle A. Mbembe<sup>96</sup>. Ailleurs ce sont les déclarations des représentants des anciennes métropoles coloniales qui peuvent tenir lieu de « pardon » public. En juillet 2005, le président Jacques Chirac a par exemple admis à Tananarive « le caractère inacceptable des

<sup>96</sup> À ce sujet, voir aussi les articles consacrés à l'Afrique du Sud dans le dossier « Justice et réconciliation. Ambiguïtés et impensés », *Politique africaine*, n° 92, décembre 2003.

répressions engendrées par les dérives du système colonial », faisant référence à l'incroyable violence par laquelle l'insurrection malgache de 1947 a été matée. Mais la repentance est aussi sélective que la mémoire, et la concurrence des pardons est une autre dimension qu'on doit envisager. Si, dans l'Algérie de Bouteflika, on souhaite que la France exprime son repentir plutôt que sa fierté pour « l'œuvre de civilisation » accomplie dans le pays, à Paris ou dans le sud-est français, où vivent de nombreux rapatriés et des harkis, on cherche à l'inverse à obtenir un geste de reconnaissance pour les crimes de la guerre de libération et les vies bouleversées dans ce conflit<sup>97</sup>. En Belgique, à l'occasion des retours en mémoire de l'affaire Lumumba, des voix aussi se sont fait entendre pour que prenne forme une reconnaissance des exactions commises sur les Belges au moment de la chaotique indépendance congolaise.

Les politiques de pardon ne sont donc pas uniformes ; elles s'inscrivent elles aussi dans la concurrence mémorielle. Parmi les points communs qui marquent néanmoins leur économie générale à l'échelle internationale, outre le « droit à la vérité » sur le passé, qui se conjugue au présent avec le « devoir de mémoire », et les excuses demandées aux responsables ou à leurs héritiers, la question des réparations paraît être un fil conducteur solide de nombre de réclamations des victimes<sup>98</sup> – du reste cette revendication est parfois reliée très directement par les acteurs eux-mêmes au précédent des dédommagements qu'ont pu obtenir des survivants ou des familles de victimes du génocide nazi, comme le signale V. Bertout à propos des requêtes des représentants herero. Les équations compensatoires sur lesquelles reposent ces demandes de réparation relèvent d'opérations dont les calculs sont plus ou moins complexes. La formulation puissamment évocatrice de l'idée d'une « dette de sang » à l'égard des « tirailleurs » mène par exemple de manière directe et matérielle à la revendication de son apurement par la France, sous la forme de pensions décentes pour lesquelles se mobilisent les vétérans (Janin 2004; Mann 2006 et 2007). Mais elle est aussi liée depuis des années, par une arithmétique plus symbolique, à la question des sans-papiers, particulièrement africains, qui revendiquent leur régularisation au nom du sacrifice de leurs pères – l'immigration comme « dette à l'envers » (Dewitte 1999) – et plus largement aux réclamations concernant l'annulation de la dette financière des pays africains. Enfin une autre forme de la problématique des réparations, qui n'est

<sup>97</sup> La parution, fin 2006, de l'ouvrage de D. Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale* (Paris, Flammarion), ainsi que les déclarations du président Sarkozy qui a repris à son compte dans son discours d'investiture en mai 2007 le titre de cet ouvrage et exprimé à plusieurs reprises (notamment à Dakar, à l'été 2007) sa vision du traitement historique du passé colonial français, ont suscité de nombreuses réactions, qui montrent que les contradictions du débat mémoriel restent vives. Voir par exemple le compte rendu du livre de D. Lefeuvre produit par C. Coquery-Vidrovitch en février 2007 sur le site du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (<http://cvuh.free.fr/>), et la tribune de cette dernière, avec G. Manceron et B. Stora, sur les positions publiques de Nicolas Sarkozy, « La mémoire partisane du Président », *Libération*, 13 août 2007.

<sup>98</sup> Pour une approche récente de la question des réparations, voir le dossier conduit par B. Jewsiewicki (2004).

pas sans rappeler les restitutions des biens spoliés aux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et qui s'inscrit dans des processus globaux réglés par des conventions internationales, est celle du rapatriement sur le continent africain d'objets ou de choses indûment emportés en Europe pendant la période coloniale. Notre dossier ne traite pas de manière spécifique de tels cas, mais évoquer le retour de l'obélisque d'Axum en Éthiopie en 2005, après des décennies de contentieux et grâce à de fortes pressions des diplomates africaines sur l'Italie, ou le rapatriement en Afrique du Sud de la dépouille mortelle de Sarah Baartman, jusqu'alors conservée dans un musée parisien, permet d'insister sur l'arrimage des mémoires coloniales aux souvenirs matériels et corporels de ce que fut l'Afrique avant son assujettissement par les puissances coloniales européennes (Ficquet 2004; Fauvelle-Aymar 1999).

L'ensemble de ces réflexions articulées à des exemples étrangers démontre qu'envisager la problématique des mémoires coloniales dans un strict cadre national n'a finalement que bien peu de sens. Au-delà de l'intérêt d'une démarche comparée, l'examen croisé des occurrences nationales du débat mémoriel sur le passé colonial tend à prouver qu'elles ne peuvent tout simplement pas être appréhendées sans considérer leur inscription dans un cadre qui dépasse largement les frontières étatiques. On doit toutefois insister pour finir sur le fait que ce plaidoyer pour une prise en compte des apports de la démarche comparée concernant les recompositions mémorielles du passé colonial ne saurait en rien constituer une disqualification des études de cas consacrées à un seul pays. Simplement, nous souhaitons ici souligner le bénéfice essentiel, voire presque salvateur, qui peut être tiré d'une application à ces analyses de questionnements nés de la confrontation avec d'autres espaces nationaux, garante d'une absence de réduction des enjeux à une prétendue spécificité que de nombreux éléments tendent en réalité à infirmer.

## Bibliographie

- ABEL, O. (dir.) (1998), *Le Pardon. Briser la dette et l'oubli*, Paris, Le Seuil.
- BALANDIER, G. (1985), *Le Détour*, Paris, Fayard.
- BANCEL, N. P. BLANCHARD et S. LEMAIRE (2001), « Une histoire coloniale refoulée », *Le Monde diplomatique*, n° 567, pp. 10-11.
- BANCEL N., P. BLANCHARD et S. LEMAIRE (2005), « La fracture coloniale : une crise française », dans P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La Fracture coloniale La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte.
- BANCEL, N. et P. BLANCHARD (2005), « Les origines républicaines de la fracture coloniale », dans P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La Fracture coloniale La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, pp. 33-43.
- BENSOUSSAN, G. (2003), *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et une nuits.

BERTOUT, V. (2006), « Mémoires et stratégies politiques : les commémorations culturelles herero en Namibie », dans Christine Deslaurier et Aurélie Roger (dir.) *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin, pp. 67-84.

BERTRAND, R. (2006), « La mise en cause(s) du « fait colonial ». Retour sur une controverse publique », dans Christine Deslaurier et Aurélie Roger (dir.) *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin, pp. 28-49.

BLANCHARD, P. (2005), « Paris-Tokyo, la mémoire coloniale qui bloque », *Africultures*, n° 63, <[www.africultures.com](http://www.africultures.com)>.

BLANCHARD, P., N. BANCEL et S. LEMAIRE (dir.) (2005), *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte.

BRAECKMAN, C. (2004), « Le procès de Léopold II, roi du Congo », *Le Soir*, 8 avril.

CHAUMONT, J.-M. (1997), *La Concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre (2005), « Le passé colonial : le devoir d'histoire », *Politique africaine*, n° 98, juin, pp. 141-148.

DESLAURIER, Christine et Aurélie ROGER (dir.) (2006a), *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin.

DESLAURIER, Christine et Aurélie ROGER (2006b), « Mémoires grises. Pratiques politiques du passé colonial entre Europe et Afrique », dans Christine Deslaurier et Aurélie Roger (dir.) *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin.

DE VILLERS, G. (2004), « Histoire, justice et politique. À propos de la commission d'enquête sur l'assassinat de Patrice Lumumba, instituée par la Chambre belge des représentants », *Cahiers d'études africaines*, n°173-174, pp. 198-202.

DEWITTE, P. (1999), « Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oubliée », *Hommes et migrations*, n° 1221, pp. 6-11.

FAUVELLE-AYMAR, F.-X. (1999), « Des murs d'Augsbourg aux victimes du Cap. Cinq siècles d'histoire du regard sur le corps des Khoisan », *Cahiers d'études africaines*, vol. 39, n° 155-156, pp. 539-562.

FICQUET, É. (2004), « La stèle éthiopienne de Rome : objet d'un conflit de mémoires », dans B. Jewsiewicki (dir.), *Réparations, restitutions, réconciliations entre Afriques, Europe et Amériques*, numéro spécial de *Cahiers d'études africaines*, vol. 44, n° 173-174, pp. 369-385 ;

HOCHSCHILD, A. (1998), *Les Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfond.

JANIN, P. (2004), « Tirailleurs « de brousse » en péril », *Politique africaine*, n° 95, octobre, pp. 147-156 ;

JEWSIEWICKI, B. (2004) (dir.), *Réparations, restitutions, réconciliations entre Afriques, Europe et Amériques*, numéro spécial de *Cahiers d'études africaines*, vol. 44, n° 173-174.

KÖSSLER, R. (2006), « La fin d'une amnésie ? L'Allemagne et son passé colonial depuis 2004 », dans Christine Deslaurier et Aurélie Roger (dir.) *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin, pp. 50-66.

LAVABRE, Marie-Claire (2000), « Usages et mésusages de la mémoire », *Critique internationale*, n° 7.

LAVABRE, Marie-Claire (2001), « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives », dans D. Cefai (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF.

LEFRANC, Sandrine (2002), *Politiques du pardon*, Paris, Presses universitaires de France.

LE GOAZIOU, V. et L. MUCCHIELLI (dir.) (2006), *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte.

LÉTOURNEAU, Jocelyn et Bogumil JEWSIEWICKI (dir.) (2003), *Politique de la mémoire*, numéro de *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 2.

« Le trou de mémoire colonial » (2005), *Hommes et liberté*, n° 131, p. 34-59.

LYOTARD, J.-F. (1988), *Politiques de l'oubli. Le genre humain*, Paris, Le Seuil.

MANN, G. (2006), *Native sons : West African veterans and France in the Twentieth Century*, Durham, Duke University Press.

MANN, G. (2007), « Colonialism now : contemporary anticolonialism and the facture coloniale », *Politique africaine*, n° 105, mars, pp. 181-200.

MASCHINO, M. (2001), « La mémoire expurgée des manuels scolaires », *Manière de voir*, dossier « Polémiques sur l'histoire coloniale », n° 58, pp. 20-26.

MBEMBE, Achille (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants : les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, n° 22, juin, pp. 37-72.

MBEMBE, Achille (2006), « La colonie : son petit secret et sa part maudite », dans Christine Deslaurier et Aurélie Roger (dir.) *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin, pp. 101-127.

MINK, G. et L. NEUMAYER (dir.) (2007), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte.

NGALAMULUME, K. (2006), « Document : Léopold II et les missionnaires. Les circulations contemporaines d'un faux », *Politique africaine*, n°102, pp. 128-133.

NORA, P. (dir.) (1984), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992.

POMMEROLLE, Marie-Emmanuelle (2006), « Une mémoire vive : débats historiques et judiciaires sur la violence coloniale au Kenya », dans Christine Deslaurier et Aurélie Roger (dir.) *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, numéro spécial de *Politique Africaine*, n° 102, Juin, pp. 85-100.

RICŒUR, P. (2000), *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Gallimard.

ROSOUX, Valérie (2002), « La « diplomatie morale » de la Belgique à l'épreuve », *Critique internationale*, n°15, avril, pp. 25-32.

STORA, B. (1991), *La Gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte.

TOULABOR (1986), *Le Togo sous Eyadéma*, Paris, Karthala.

TRAVERSO, Enzo (2005), *Le passé, modes d'emploi : histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique éditions.

WEIL et S. DUFOIX (dir.) (2005), *L'Esclavage, la colonisation, et après... : France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF.

Deslaurier Christine, Roger A. (2008)

"Mémoires grises" : apports d'une comparaison des recompositions mémorielles du passé colonial en Europe et en Afrique

In : Jewsiewicki B. (dir.), Nimis E. (dir.) Expériences et mémoire : partager en français la diversité du monde

Paris : L'Harmattan, 99-115. Expérience et Mémoire : Partager en Français la Diversité du Monde : Colloque International, Bucarest (ROM), 2006/09/12-16. ISBN 978-2-296-05321-2